



Succession apres deces de mon papa

Par **vicky153**, le **09/02/2014 à 09:05**

Bonjour

Ma grand mère est decédée il y a six mois.

A mon papa une somme d argent devait lui être verse ainsi qu a trois personnes de sa famille. Mon papa vient de decéder a son tour et le notaire me verse cette somme (le chèque est a mon nom).

Si je refuse la succession de mon papa devrais je rendre cet argent malgré qu il soit verser a mon nom , si oui a qui il ira plus tard.(par exemple aux trois personnes citées plus haut ou pas ???).

La réponse est très importante car je saurais si je dois accepter ou refuser la succession.

Merci d avance

Par **berp**, le **16/02/2014 à 11:04**

Pourquoi n'accepteriez vous pas la succession?

Si vous avez peur qu'il y ait des dettes, vous devez pouvoir l'accepter sous réserve d'inventaire, ce qui vous permettra de savoir si vous ne faites pas de bêtise.

le mieux c'est d'en parler à votre notaire qui vous a peut-être fait une "fleur"en vous versant cette somme avant que la succession de votre papa ne soit réglée . Vous n'aurez peut-être pas à régler les frais de succession sur ce montant.